



AVIS A LA POPULATION SEPTEMBRE 2021

◀ COLLECTE DE VIEUX PAPIERS - GARDEZ TOUS VOS VIEUX PAPIERS

L'école de Climbach reconduit la collecte de vieux papiers : vieux journaux, magazines, annuaires, publicités archives ...

Cette action pourra soutenir les projets pédagogiques de nos enfants.

Venez déposer votre collecte dans la benne dans la cour du foyer communal côté parking des enseignants :



- 25 et 26 septembre 2021
- 18 et 19 décembre 2021
- 26 et 27 mars 2022
- 25 et 26 juin 2022

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter l'école au : 📞 03 88 94 48 84

◀ ACCUEIL SCOLAIRE DU MATIN

Au vu des inscriptions réceptionnées en mairie, l'accueil scolaire du matin sera ouvert, les **lundis, mardis, jeudis et vendredis matin**, à compter du mardi 14 septembre 2021.

Ce service est organisé par la commune pour les enfants **scolarisés** à Climbach.

Il est gratuit et permet d'accueillir les enfants **de 7h20 à 8h05** dans les locaux de l'école maternelle, encadrés par notre ATSEM, Mme Rachel RUFFY.

Pour rappel : un minimum de 3 enfants par jour est requis pour le **maintien de ce service**. La commune se réserve le droit de supprimer cet accueil, si le nombre minimum d'enfants n'était pas atteint.

Une inscription préalable **est obligatoire**.

Le dossier d'inscription est à récupérer auprès de Mme Rachel SCHNEIDER ou à télécharger via le site internet mairie-climbach.fr : *Rubrique Vie Pratique - Ecole - Accueil du matin*

◀ PERMANENCES A LA MAIRIE DE WISSEMBOURG

Règlement à l'amiable de différends

Pour régler un problème à l'amiable entre 2 parties



Par un conciliateur de justice

Le conciliateur de justice essaie de trouver une solution amiable pour régler un différend entre 2 parties, qu'elles aient ou non déjà saisi un juge.

Les lundis de 14h à 17h - Sur RDV au 03 88 54 87 87

Information juridique

Pour ceux qui ont besoin d'aides, de conseils et d'accompagnements juridiques



Par un juriste de l'Association VIADUC 67

Un juriste vous informe sur vos droits et obligations, vous aide dans vos démarches, vous explique, et vous oriente vers différents acteurs institutionnels si nécessaire (avocat, notaire, huissier, etc.).

Les 2e et 4e vendredis du mois de 8h30 à 12h sur RDV au 03 88 54 87 81 ou 03 68 14 02 40

Dossier de retraite

Pour étudier son dossier de retraite



Par la CARSAT

La CARSAT étudie et verse les pensions de retraite du régime général.

Le 2e mardi du mois de 9h à 12h et 13h30 à 16h30 sur RDV au 3960

◀ PERMANENCES POUR LES ORDURES MENAGERES A LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DU PAYS DE WISSEMBOURG

Permanences

Permanences du Public : le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30

Permanences Téléphoniques : le mardi de 9h à 12h30 et le jeudi de 14h à 17h30

Tél : 03 88 06 36 70

Fax : 03 88 06 36 60

Le Maire

KOCHERT Stéphanie